

Pour information à tous les parents d'élèves,  
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise,

Objet : TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous devrez procéder au paiement de la taxe d'apprentissage. Nous vous proposons à nouveau ou pour la première fois de choisir notre établissement.

En effet, la taxe d'apprentissage est un véritable investissement pour vous, et sert à la modernisation permanente de nos équipements. La qualité des formations dépend notamment de celle des moyens mis à la disposition des élèves.

Le lycée Fernand & Nadia Léger est un lycée dispensant des formations du CAP au BTS dans les secteurs d'activité suivants :

- **le service à la personne, le sanitaire et le médico-social**
- **l'hygiène et l'environnement**
- **la restauration collective**
- **l'esthétique, cosmétique, parfumerie**
- **la coiffure**

Pour cela, il vous suffit d'effectuer le versement à un organisme collecteur avec ordre de versement en tout ou partie au :

**Lycée Fernand et Nadia LEGER  
7 allée Fernand LEGER  
95100 ARGENTEUIL**

Par avance, nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Le Proviseur,  
G.MERRIEN